

Date de la convocation

20/09/2023

Date d'affichage

20/09/2023

Nombres de membre

Afférents au conseil
municipal : 15

En exercice : 13

Votants : 15

L'an 2023, le 28 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Quistinic, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Antoine Pichon.

Présents : M. Antoine PICHON, Mme Laëtitia LE BAYON, M. Sébastien LE NÉZET, Mme Claire RONDEAU, M. Alain LE GAL, Mme Isabelle RIVIÈRE, M. Jean-Pierre FOUILLE, M. Yann LE GLUHER, M. Antoine LE SAËC, M. Davy LE RUYET, Mme Angélique MANIC, Mme Mireille POIRIER, M. Guillaume POULIN.

Absents excusés : M. Denis LE GAL donne procuration à M. Jean-Pierre FOUILLÉ, Mme Estelle LE FLOCH donne procuration à M. Sébastien LE NÉZET.

Secrétaire de séance : M Jean-Pierre FOUILLÉ.

Réf

2023-045

Objet de la délibération : Tarifs des accueils périscolaires, extrascolaires et de l'espace jeunes au 1er septembre 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2331-2 et L 2331-4, Considérant qu'il est utile de déterminer la participation des familles aux prestations extrascolaires en tenant compte de leurs ressources et en y appliquant un calcul de quotient familial. Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales calcule le quotient familial des bénéficiaires et que chaque famille fournira un document l'indiquant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité :**

- Décide d'appliquer le principe des tarifs dégressifs aux prestations périscolaires et extrascolaires (centre de loisirs du mercredi, des vacances scolaires et de l'espace jeunes) au 1er septembre 2023.
- Dit que les tarifs appliqués seront les suivants :

1- accueil périscolaire

	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : -30%
¼ heure	0,45 €	0,36 €	0,31 €
Goûter	0,65 €	0,52 €	0,45 €
Pénalité retard (après 19h15)	10,00 €	-	-

Le goûter sera fourni, aucun autre goûter ne sera toléré (sauf pour les enfants présentant un PAI)

2- accueil extrascolaire

Enfants commune	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : -30%
½ journée sans repas	5,50 €	4,40 €	3,85 €

½ journée avec repas	8,71 €	6,97 €	6.10 €
journée sans repas	10,50 €	8,40 €	7,35 €
journée avec repas	13,71 €	10,97 €	9,60 €

Enfants hors commune	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : -30%
½ journée sans repas	8,50 €	6,80 €	5,95 €
½ journée avec repas	11,71 €	9.37 €	8,20 €
journée sans repas	16,50 €	13,20 €	11,55 €
journée avec repas	19,71 €	15,77 €	13,80 €

3- Espace jeunes

	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : -30%
½ journée avec activité	3,00 €	2,40 €	2,10 €
Journée avec activité	5,00 €	4,00 €	3,50 €
½ journée sortie extérieure	7,00€	5,60 €	4,90 €
Journée avec sottie extérieure	15,00€	12,00 €	10,50 €
Repas à l'espace jeunes	3,00 €	2,40 €	2,10 €
Soirée à l'espace jeunes	5,00 €	4,00 €	3,50 €

L'adhésion est de 15,00€/an et permet l'accès illimité à l'espace jeunes en accueil libre.

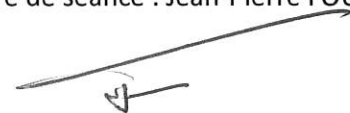
- Dit que les enfants du personnel communal bénéficient des tarifs "enfants commune".
 - Dit que les enfants scolarisés dans une école de la commune mais domiciliés dans une autre commune bénéficient des tarifs "enfants commune".
 - Dit qu'il y a une convention avec la commune de Bubry et que les tarifs appliqués sont réciproques.
 - Rappelle que si les parents arrivent après l'heure de fermeture de l'accueil périscolaire ou extrascolaire, l'agent responsable contactera la brigade de gendarmerie qui prendra l(es) enfant(s) en charge.
- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Quistinic, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire : Antoine PICHON

La secrétaire de séance : Jean-Pierre FOUILLÉ





Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 056-215601881-20230928-2023_045-DE

